**L’ubérisation est-elle une chance pour l’économie ?**

*Dessine-moi l’éco*, en partenariat avec Le Monde.fr, décembre 2015.

L’ubérisation : un terme qui suscite autant de crainte que d’espoir. Pour en comprendre les enjeux, cette vidéo propose de définir ce terme qui déchaîne les passions et de présenter les arguments de ses partisans et de ses détracteurs.

**Exploitation pédagogique**

1. Expliquez ce que désigne le terme « ubérisation » en illustrant votre réponse par des exemples.
2. Que produit un hôtel ? avec quels facteurs de production ? Que produit AirBnb ? avec quels facteurs de production ? Comment ces entreprises se rémunèrent-elles ?
3. Faites un schéma d’implication pour mettre en évidence les effets positifs de l’ubérisation sur l’économie selon ses partisans.
4. En reprenant vos éléments de réponse à la question 2, expliquez pourquoi les détracteurs de ce modèle parlent de concurrence faussée.
5. Quelles sont les conséquences de l’ubérisation en matière fiscale ?
6. Quelles sont les conséquences de l’ubérisation en matière sociale ?

**Corrigé**

1. Le terme « ubérisation » est un nouveau vocable formé à partir du nom de la start-up californienne de véhicules de tourisme avec chauffeurs Uber. Il désigne la mise en relation, par des plates-formes numériques, de particuliers ou de travailleurs indépendants avec des clients potentiels. Le phénomène touche des secteurs variés : le transport des personnes avec le covoiturage (BlaBlaCar), l’hôtellerie avec la location de logements entre particuliers (AirBnb, Wimdu…), la location de voitures (Drivy, Ouicar…), la restauration (VizEat), les banques avec les plates-formes de crowdfunding…
2. Un hôtel produit un service : l’offre de nuitées. Pour produire, il doit disposer d’un capital : des chambres équipées dans un bâtiment, un parking, une cuisine et une salle de restauration pour préparer et servir le petit-déjeuner… Il emploie du personnel salarié pour l’accueil des clients, le ménage et l’entretien des chambres, le service en salle…

AirBnb produit un service : la mise en contact des propriétaires de logements et des clients souhaitant louer. Pour produire, il n’a pas besoin d’immobiliser beaucoup d’actifs (des bureaux, du matériel informatique… pour que la plate-forme fonctionne) ni beaucoup de salariés (à titre d’illustration AirBnb France est une SARL qui emploie une trentaine de salariés).

L’hôtel tire ses revenus de la vente des nuitées, AirBnb prélève une commission qui est un % du prix de chaque location.

1. Ubérisation 🡪 concurrence accrue 🡪 entreprises installées poussées à innover 🡪 baisse des prix et meilleure qualité de service 🡪 amélioration de l’offre au profit des consommateurs.

Ubérisation 🡪 élargissement des marchés à de nouveaux consommateurs (par exemple les jeunes, familiers des nouvelles technologies, pour la location de voitures ou de taxis).

1. Ces entreprises ne supportent pas les mêmes coûts et les mêmes contraintes que les acteurs historiques des secteurs dans lesquels elles s’implantent. Elles produisent sans supporter le coût du capital (pas besoin de posséder les chambres, les taxis, les voitures…) et le coût du travail (pas besoin d’embaucher des femmes de ménage, des chauffeurs…). Elles n’ont pas à respecter des normes concernant les équipements (hygiène, sécurité…) et la main-d’œuvre (droit du travail).
2. L’ubérisation prive l’état de recettes fiscales. Les recettes tirées par les particuliers prestataires de services ne sont en général pas déclarées et échappent ainsi à l’impôt sur le revenu, les services rendus ne sont pas soumis à la TVA, les plates-formes se livrent à des pratiques d’optimisation fiscale… L’enjeu pour les finances publiques est aujourd’hui de parvenir à fiscaliser les richesses engendrées par ces activités.
3. Ce modèle économique s’appuie sur le recours au travail non salarié. Les travailleurs ubérisés ne sont pas liés aux entreprises par un contrat de travail mais par un contrat commercial. Ils fournissent une prestation en tant qu’indépendants. Ils ne bénéficient pas alors de la couverture sociale et des droits attachés au statut de salarié. Les situations sont assez disparates : si certains, salariés ou retraités, utilisent les plates-formes pour compléter des revenus stables par ailleurs, d’autres sont des travailleurs à la tâche privés d’une véritable protection sociale, non assurés en cas de maladie, ne cotisant pas ou peu pour leur retraite…